

DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CADRAGE DES EVALUATIONS DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L613-1,

Vu les statuts de l'université ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré :

Article 1

Approuve la note de cadrage des évaluations des enseignements par les étudiants, annexée à la présente décision.

Article 2

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Annexe : Note de cadrage des évaluations des enseignements par les étudiants

Adopté à la majorité des votes exprimés :
25 votes pour
0 vote contre
1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis



Évaluation des enseignements et des formations par les étudiants Note de cadrage

0. Préambule

Définitions

Définie comme le « *fait de recueillir l'avis des étudiants sur la qualité des enseignements qu'ils ont suivis afin de permettre un jugement menant à des régulations* »¹, l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants (EEFE) est une composante clé de l'amélioration continue de l'offre de formation de l'université de Bordeaux. **Cette évaluation présente une finalité réflexive**, c'est-à-dire qu'elle a vocation à offrir aux équipes pédagogiques un outil, en lien avec les feuilles de route de mention et les conseils de perfectionnement, dont le but est **d'aider à la décision, d'identifier des axes d'amélioration de la qualité de la formation** et de justifier ainsi des modifications apportées aux enseignements et aux maquettes de diplômes². L'EEFE est également un moyen **d'accroître l'implication des étudiantes et étudiants dans leurs études** en leur donnant la parole, en tenant compte de leurs avis, en les associant aux réflexions qui résultent de l'évaluation. Parce que l'évaluation ne suffit pas à faire la qualité, elle doit être complétée par une prise en compte de ses résultats dans l'amélioration continue des formations. L'EEFE au sein de l'Université de Bordeaux est donc un outil pour les équipes pédagogiques de mention de mesure de la perception des enseignements par les étudiants. **Elle n'a pas vocation à être un outil de contrôle institutionnel.**

Pour être efficace et pertinente, l'EEFE doit reposer sur cinq critères (Annexe 1) :

- **Confidentialité** : les résultats de l'EEFE d'une unité d'enseignement (UE) ou d'une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) n'a pas vocation à être communiqués aux instances de gouvernance ou de direction de l'établissement dans lequel l'évaluation est menée ;
- **Responsabilité** : le pilotage de chaque EEFE relève de la responsabilité de l'équipe ou des enseignants dont les enseignements sont soumis à évaluation. Une évaluation « générale et

¹ Detroz P. (2008), L'évaluation des enseignements par les étudiants : état de la recherche et perspectives, Revue française de pédagogie, 165 | 2008, 117-135 (cf. annexe 1).

² De Ketele, J.-M. (2014). Évaluation des systèmes de formation. Dans A. Jorro (dir.), Dictionnaire des concepts de la professionnalisation (p. 117-120). Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.

commune » organisée par l'établissement n'est pas souhaitable³. Les niveaux intermédiaires (mention, unité de formation, collèges ou instituts) peuvent toutefois assumer cette responsabilité en accord avec les équipes pédagogiques ;

- **Adaptabilité** : les grilles, questionnaires et autres moyens de procéder à l'EEFE doivent pouvoir être adaptés à chaque enseignement ou à chaque formation ;
- **Réflexivité et régulation** : des espaces de discussions et de prise de décision doivent être aménagés afin de prendre en compte les résultats de l'EEFE, notamment dans le cadre des conseils de perfectionnement ;
- **Réflexivité et comptes-rendus** : si le contenu et l'analyse des EEFE ne relèvent que des enseignants et des équipes pédagogiques (cf. Confidentialité et Responsabilité), ces derniers rendent compte aux instances de gouvernance ou de direction de l'établissement de la mise en œuvre de dispositifs d'EEFE et des moyens mis en place pour tenir compte de ses résultats. Cela peut notamment prendre la forme d'une synthèse des actions mise en œuvre à partir des préconisations des conseils de perfectionnement au sein des conseils de collèges et instituts.

Compte tenu du contexte des formations de l'université de Bordeaux (disciplines variées, nombre important de formations et d'étudiants, pratiques diverses), certains de ces critères peuvent subir des atténuations.

Réglementations

L'EEFE des formations de l'université de Bordeaux est commandée par **différentes réglementations nationales ou locales**.

L'arrêté du 22 janvier 2014⁴ fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master dispose, en son article 15 :

- qu'afin « *d'assurer l'amélioration continue des formations, des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements sont mis en place selon les modalités définies par l'établissement* » ;
- « *en particulier, ils comprennent une évaluation des formations et des enseignements auprès des étudiants, notamment au moyen d'enquêtes régulières* » ;
- « *la qualité du dispositif et des démarches d'évaluation mises en place par l'établissement fait l'objet de l'évaluation externe conduite par le Hcéres* ».

Les EEFE sont également envisagées par **l'article 3.1 de l'annexe I de l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »** qui dispose que « *le conseil de perfectionnement examine une fois par an les indicateurs du bachelor universitaire de technologie de la spécialité, notamment les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants* »⁵.

Ces obligations sont encore imposées par **l'article 21 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales**, dans les termes suivants :

« *Des dispositifs d'évaluation par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'État de docteur en médecine.*

Ces dispositifs contribuent à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et

³ Il existe toutefois une évaluation institutionnelle au niveau de l'établissement permettant une vision d'ensemble de la perception par les étudiants de leurs formations en général. V. la section « Observatoire de la formation et de la vie universitaire » du site internet de l'université de Bordeaux, <https://www.u-bordeaux.fr/formation/accompagnement-et-reussite-des-etudes/enquetes-et-statistiques>

⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028543525/2022-03-27>

⁵ https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP4-MESRI-26-5-2022/10/0/spe617_annexe1_1426100.pdf

d'améliorer la qualité de la formation.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique »⁶.

La présence d'EEFE dans les formations de l'université figurait parmi les éléments sur la base desquels l'université de Bordeaux a été accréditée par le Hcéres en 2022⁷. Le **référentiel d'évaluation des formations du Hcéres**, pour la vague A (2025-26, sachant que l'université de Bordeaux relève de la vague B qui sera évaluée en 2026-27), prévoit que soit évalué si « *la formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution* »⁸.

La mise en place d'une EEFE est également obligatoire pour les formations tout au long de la vie (formation continue ou apprentissage). Pour les formations concernées, l'EEFE s'inscrit dans le cadre d'une démarche Qualiopi qui détermine avec précision les modalités selon lesquelles l'évaluation doit être menée. Les formations soumises à une démarche Qualiopi respectent donc d'ores et déjà les principes établis par la présente note de cadrage.

Enfin, le **cadrage de l'amélioration continue de l'offre de formation de l'université de Bordeaux** met ces exigences en application. Il prévoit que « *pour piloter l'amélioration continue de la formation, l'équipe pédagogique de mention s'appuiera sur (...) l'évaluation des enseignements par les étudiants* »⁹. Plus précisément, le chantier de **mise en œuvre des feuilles de route de mention** à l'université de Bordeaux s'est focalisé, pour l'année 2023/24, sur trois thématiques parmi lesquelles figurait l'EEFE. Une **enquête a été menée auprès des responsables de mention**¹⁰ et a montré l'utilité de rappeler les éléments de cadrage ci-dessus et de préciser, pour l'établissement, les modalités selon lesquelles l'EEFE peut être déployée.

Objectifs, moyens et acteurs

Le présent document répond à l'objectif principal de **déployer, aussi largement que possible, l'EEFE au sein des formations de l'université de Bordeaux**, aussi bien s'agissant de la **collecte de données** auprès des étudiants que de la mise en place de dispositifs de **prise en compte des résultats** par les équipes pédagogiques. Il vise également à **davantage impliquer les étudiants**, auprès des équipes pédagogiques, dans l'amélioration continue de l'offre de formation. Il tend, finalement, à **compléter le dispositif d'amélioration continue de l'offre de formation** de l'université de Bordeaux et, par conséquent, vise la **réussite du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants**.

Pour mener à bien ces objectifs, l'EEFE sera abordée sous plusieurs angles :

1. les questions relatives à la **temporalité et à la planification** : à quel moment, à quel rythme et sur quels champs est-il recommandé de déployer une EEFE dans une mention ou un parcours ?
2. les questions relatives aux **outils et à leur usage** : en fonction de critères spécifiques (anonymat, confidentialité des données, pertinence, efficacité), quels sont les outils les mieux appropriés et ceux qui doivent être évités ? Quels sont les enjeux pour une équipe pédagogique qui mène une EEFE ? Comment doivent être formulées les questions posées aux étudiants ?

⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027343762/2021-11-08>

⁷ Rapport d'évaluation 1^{er} cycle, Université de Bordeaux, HCERES p. 5 - https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/B2022-EV-0333298F-DEF-DA220022850-036079-RD.pdf. Rapport d'évaluation 2^e cycle, Université de Bordeaux, HCERES, qui souligne le caractère « encore exceptionnel » des EEFE dans certaines mentions - https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/publications/rapports_evaluations/pdf/B2022-EV-0333298F-DEF-FO220022732-RD.pdf

⁸ Référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle, p. 5, Réf. 13, C1 - https://www.hceres.fr/sites/default/files/DAE_vague-A/formation/referentiel_1er-2e_cycle.pdf

⁹ Cadrage de l'amélioration continue de l'offre de formation, Accréditation 2022-2028, pp. 10-11 - https://enseigner.u-bordeaux.fr/download_file/force/b39b19e0-f9de-4312-a0c5-39cad9ed42f1/403

¹⁰ Enquête sur le suivi des feuilles de route 2024, Évaluation des enseignements par les étudiants - <https://enquetes.u-bordeaux.fr/UBX-OFVU/FdrMentionDEF/reportdiff.htm>

3. les questions relatives à **la collecte des données et à l'analyse des résultats** dans un objectif d'amélioration continue de la formation : qui se charge de ces analyses, qui décide d'en tenir compte, comment ces résultats permettent l'évolution des formations ?
4. les questions relatives à **l'accompagnement et à la formation** des équipes pédagogiques en matière d'EEFE : quelles ressources l'université de Bordeaux met-elle à la disposition des équipes ? Comment construire une enquête d'EEFE et prendre en compte ses résultats ?
5. les questions relatives à la **communication** : comment les résultats de l'EEFE sont communiqués à l'équipe pédagogique et aux étudiants ? Quels éléments relatifs à la procédure d'EEFE sont communiqués à l'établissement et par quels moyens ?

De nombreux acteurs doivent ou peuvent être impliqués dans la réalisation de ces objectifs, dont il convient de dresser la liste en énonçant leurs responsabilités principales :

- **les étudiantes et les étudiants** : ils répondent aux demandes d'EEFE formulées par les équipes pédagogiques (responsables d'UE ou de SAÉ, responsable de BCC, responsable de mention, directions de collège, d'institut ou de composante de formation), sont destinataires des résultats de l'évaluation auxquels ils peuvent réagir. Ils bénéficient, *in fine*, d'évolutions de la formation consécutives à leurs évaluations ;
- **les responsables ou enseignants en charge d'UE ou de SAÉ** : ils choisissent les modalités d'EEFE les mieux appropriées, formulent les demandes d'EEFE aux étudiants, réalisent une synthèse des réponses qu'ils communiquent au responsable de la mention ou de parcours. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, déléguer la collecte des données à un autre niveau (BCC, parcours, mention, UF, collège ou institut).
- **les responsables de mention, de parcours ou directeur d'études** : avec l'accord des responsables d'UE ou de SAÉ, ils peuvent se charger d'assurer les missions de collecte et d'analyse des données. Dans tous les cas, ils produisent une synthèse des EEFE du périmètre de la mention afin de pouvoir la présenter et la discuter en conseil de perfectionnement ; pour les formations mixtes (formation initiale et continue), des personnels des services FTLV du collège, de l'institut ou de l'unité de formation peuvent être associés au travail de collecte et d'analyse des données ;
- **le conseil de perfectionnement** : il analyse les résultats des EEFE et propose d'en tenir compte dans l'amélioration continue des formations. Ses préconisations sont portées au compte rendu du conseil et aux feuilles de route de mention¹¹.
- **les collègues, instituts et composantes de formation (UF, UFR, départements)** : ils s'assurent, dans le cadre du suivi des feuilles de route de mention, qu'une EEFE est bien mise en œuvre pour l'ensemble de l'offre de formation et procèdent à une remontée d'informations au vice-président Formation et vie universitaire et à la CFVU sur le déploiement des EEFE dans leurs périmètres ;
- **la MAPI** : elle assure, dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre des feuilles de route de mention, la formation, l'accompagnement et l'outillage des équipes pédagogiques pour les aider à la mise en place d'EEFE. Elle peut, ponctuellement, accompagner des équipes pédagogiques ou des responsables d'UE ou de SAÉ qui le demandent à la synthèse des résultats des EEFE. Elle accompagne enfin les équipes au déploiement des transformations décidées sur la base des résultats de l'EEFE.

1. Temporalité et planification

¹¹ Sur cette question, v. la note de cadrage Conseil de perfectionnement – <https://enseigner.u-bordeaux.fr/politique-de-formation/cadrage-institutionnel/feuilles-de-route>

Idéalement, chaque UE ou SAÉ de chaque formation de l'université de Bordeaux devrait faire l'objet d'une EEFE chaque année. Cet objectif présente toutefois les risques de saturer les étudiantes et étudiants de demandes et de faire peser une charge trop importante sur les enseignants en charge d'UE ou de SAÉ, les responsables de mention et les équipes pédagogiques. De façon plus réaliste et mesurée, **l'EEFE de chaque UE ou SAÉ doit intervenir au moins une fois pendant la durée de chaque accréditation de l'offre de formation et avant l'auto-évaluation Hcéres**, ce qui n'empêche pas les équipes pédagogiques qui le souhaitent de la mettre en œuvre à une fréquence supérieure.

Les étudiantes et étudiants de la formation sont informés, dès le commencement d'un enseignement, des périodes auxquelles ils seront sollicités pour l'EEFE, ainsi que des moyens qui seront mis en œuvre à cette fin. **L'EEFE peut être organisée avant ou après la tenue des sessions d'évaluation des étudiants**, chacune de ces temporalités présentant des avantages différents. En revanche, l'EEFE doit être réalisée **avant la réunion du conseil de perfectionnement** afin que celui-ci soit en mesure d'en analyser les résultats et de formuler des recommandations d'amélioration de la formation.

2. La collecte d'informations : outils et usages

Outils d'EEFE

De nombreux outils et moyens peuvent être employés pour mener les EEFE. Leur pertinence dépend de plusieurs critères suivants :

- **anonymat** : l'EEFE doit **garantir l'anonymat des étudiantes et étudiants** qui répondent aux enquêtes. L'anonymat est un gage de sincérité des réponses apportées et de confiance des étudiantes et étudiants dans le processus. Le cas échéant, **l'anonymat des enseignants et personnels** de l'université doit également être garanti. Aucun outil proposé ne permet de garantir totalement cet anonymat, mais certains s'approchent mieux que d'autres de cet objectif ;
- **protection et souveraineté des données personnelles** : l'EEFE vise à recueillir des données qui peuvent être qualifiées de données personnelles. Ce traitement doit respecter les règles de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. À ce titre, **les étudiantes et étudiants doivent consentir à la collecte des informations** (ce qui s'oppose à tout procédé qui tendrait à leur imposer d'y répondre) et doivent **avoir accès aux informations collectées**. Lorsque l'anonymat ne peut être parfaitement respecté, les étudiantes et étudiants doivent pouvoir demander la suppression des données collectées. En outre, les données collectées ne doivent pas être conservées au-delà du temps nécessaire au travail des équipes pédagogiques sur l'amélioration continue des formations et ne peuvent être employées qu'à cet usage exclusif. **Les données personnelles ne doivent pas être confiées à des entreprises n'ayant pas pris d'engagement clair en faveur de leur protection ;**
- **efficacité des outils** : le choix des outils doit enfin permettre des EEFE les plus efficaces possibles. Leur usage ne doit pas accroître significativement la charge de travail des étudiantes et étudiants, des enseignants en charge d'UE, de SAÉ, de mention et des équipes pédagogiques. Dans le même temps, ces outils doivent permettre un taux de réponse étudiante aussi représentatif que possible.

Une **première catégorie d'outils** à disposition sur internet (GoogleForm, FramoForm, Limesurvey en version gratuite, etc.) présente le plus souvent des gages d'efficacité, mais fait peu de cas des règles de protection des données personnelles, voire des règles d'anonymat. Ils **doivent donc être évités autant que possible**.

D'autres outils sont **appropriés à condition que certaines règles soient respectées et d'avoir conscience de leurs limites** :

- **Questionnaires au format « traitement de texte » ou « tableur ».** Ces outils font reposer les problématiques de protection des données sur l'organisateur de l'EEFE. L'anonymat ne peut être totalement garanti en raison des métadonnées qui accompagnent généralement les fichiers (nom et date de la dernière modification), sauf à demander aux équipes un travail d'anonymisation chronophage. Les traitements de texte n'offrent pas d'analyse des données récoltées. Les applications de tableur permettent ces analyses, mais demandent des connaissances pointues dans leur usage. Le traitement des données par l'enseignant en charge de l'UE ou l'équipe pédagogique peut représenter une charge de travail importante (ex. grandes cohortes d'étudiants) ;
- **Questionnaires papier.** Ces outils présentent des problématiques similaires aux traitements de texte et tableurs, à l'exception de l'anonymat plus facilement garanti. Le renseignement de ce type de questionnaire lors d'une séance d'enseignement ne doit pas occulter le principe du consentement de l'étudiante ou de l'étudiant qui doit toujours rester libre de refuser de répondre à la demande d'EEFE ;
- **Réunions/entretiens avec les étudiants.** Le recueil d'informations auprès des étudiantes et des étudiants, lors d'une séance de bilan de fin d'enseignement par exemple, est efficace. Il peut aussi être organisé une réunion « paritaire » regroupant des étudiants et des enseignants de la formation qui se réunissent pour évaluer ensemble la formation ou les enseignements. Il présente toutefois un biais du fait de l'absence d'anonymat, qui fera renoncer certains publics à prendre la parole ou fera obstacle à une parole libre. Elle implique aussi que les échanges fassent l'objet d'un compte rendu à des fins de formalisation. Il peut, par exemple, être pertinent de demander à un ou plusieurs étudiants ou étudiantes présents lors de la séance de dresser le compte rendu. Les problématiques de protection des données personnelles sont quasiment inexistantes.
- **Moodle, activité « Questionnaire ».** Cet outil présente de bonnes caractéristiques en termes d'efficacité car la plateforme est largement utilisée par les équipes pédagogiques et les étudiantes et étudiants de l'université. Il répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles et offre des possibilités d'anonymisation des réponses étudiantes. Toutefois, l'anonymat des enseignants concernés n'est garanti qu'à la condition que l'espace Moodle ne soit pas ouvert à d'autres enseignants. Par ailleurs, Moodle n'offre que des outils sommaires d'analyse des résultats ;
- **Wooclap.** Cet outil permet de garantir l'anonymat des étudiants à condition qu'ils répondent aux questions posées sans se connecter à leur compte sur la plateforme (ou via Moodle si utilisation du plugin Wooclap). La société prend des engagements clairs en matière de respect des données personnelles qui semblent suffisants¹². Sur le plan de l'efficacité, les questionnaires ou sondages adressés aux étudiants peuvent être renseignés de façon asynchrone, hors de la présence de l'enseignant. En revanche, l'outil ne propose aucun dispositif d'analyse plus poussé que l'extraction des résultats sous la forme d'un fichier « excel » ;
- **L'outil de questionnaire « Limesurvey » souverain,** hébergé sur un serveur de l'université de Bordeaux¹³. Cet outil est respectueux des données personnelles et garantit l'anonymat. Il offre quelques fonctionnalités d'analyse des données. Un compte peut être ouvert à chaque enseignant par ticket GLPI¹⁴ ou en écrivant à l'adresse limesurvey@u-bordeaux.fr. Le compte est « nominatif » mais comporte un système de « coauteurs » qui permet à plusieurs enseignants de gérer la même enquête. Des ressources d'accompagnement à l'usage de Limesurvey sont en cours d'élaboration.
- **L'outil de questionnaire d'enquête « Sphinx ».** Cet outil est respectueux des données personnelles et garantit l'anonymat des personnes qui répondent. Il offre des fonctionnalités appréciables d'analyse des données (tableaux, graphiques, etc.). Il est particulièrement utile pour les longs questionnaires adressés à de vastes cohortes. Il demeure deux inconvénients à l'utilisation de cet outil :

¹² <https://www.wooclap.com/fr/politique-de-confidentialite/>

¹³ <https://sondages.u-bordeaux.fr/>

¹⁴ Applications métier/11. Enquêtes/Limesurvey

- d'une part, l'université de Bordeaux dispose d'un nombre limité de licences pour ce logiciel. Chaque responsable de mention peut faire la demande pour bénéficier d'une licence, mais il faudra ensuite qu'il partage ce compte avec les autres enseignants ou personnels participants à l'évaluation (par ex. responsables de parcours, responsables de BCC, enseignant en charge d'UE ou de SAÉ) (Annexe 2) ;
- d'autre part, la prise en main de l'outil peut demander un temps d'adaptation, voire de formation. Il n'est pas aussi intuitif que les outils à libre disposition sur internet. La MAPI propose des tutoriels et des formations à l'usage de l'outil (cf. infra, §4) ;

Certaines **questions peuvent être standardisées**. Dans cette optique, la MAPI propose une « banque de questions » (Annexe 3), qui peut être importée manuellement dans un compte Sphinx ou un espace de cours Moodle. Les organisateurs d'une EEFE peuvent utiliser ce modèle, mais sont vivement incités à ajouter, soustraire ou modifier les questions proposées pour adapter le questionnaire à l'enseignement ou la formation évalués.

3. Collecte et traitement des données

Construction d'un questionnaire et collecte des données auprès des étudiants

La construction d'un questionnaire personnalisé exige de **s'interroger sur les objectifs de l'enquête d'évaluation**. Si le domaine de l'enquête est largement ouvert et laissé à la discrétion des enseignants et enseignant-chercheurs, quelques grandes thématiques sont classiques :

- **questions générales** visant à mesurer la compréhension par les étudiants des objectifs et pratiques d'apprentissage, mais aussi d'évaluer l'efficacité des méthodes pédagogiques et de la réception par les étudiants des modalités d'évaluation ;
- questions spécifiques visant à obtenir des **retours étudiants sur des modifications récemment** apportées à l'enseignement ;
- questions spécifiques visant à obtenir un avis des étudiants sur des **modifications envisagées** ou sur leurs propositions d'évolution de l'enseignement dans l'UE.

L'EEFE n'est pas une finalité en soi, mais constitue un **outil de pilotage et d'amélioration continue d'une formation**. Il est donc nécessaire que **l'ensemble de l'équipe pédagogique** puisse se saisir des résultats de cette évaluation pour nourrir la réflexion relative aux évolutions à apporter aux enseignements et aux formations.

Au regard du **critère « Adaptabilité »** (3^e critère de l'EEFE, cf., §0), chaque enseignant en charge d'UE devrait en principe construire son propre questionnaire adapté à l'enseignement dispensé, à ses objectifs pédagogiques, aux acquis d'apprentissage visés, aux modalités d'évaluation. Il peut toutefois s'agir d'une procédure lourde pour les équipes pédagogiques. Par ailleurs, les pratiques actuelles sont très variables sur les périmètres des différents collèges, instituts et composantes de formation. Une souplesse dans les modalités d'organisation de l'EEFE est souhaitable.

Pour ces raisons, il est proposé **trois procédures alternatives** selon le niveau auquel est choisi d'organiser l'EEFE : au niveau collège, institut ou composante (§3.1) ; au niveau BCC, parcours ou mention (§3.2) ; au niveau UE ou SAÉ (§3.3). Quel que soit le niveau choisi, les procédures répondent à quelques constantes :

- le recours à un niveau centralisé (collège, institut, composante de formation, mention ou parcours) **ne doit en aucun cas s'opposer à ce qu'un enseignant en charge d'UE ou un responsable de BCC, de parcours ou de mention choisisse une autre modalité d'EEFE plus individualisée** ;

- le niveau organisateur doit planifier l'EEFE **avant la campagne des conseils de perfectionnement des mentions ou parcours**, ce qui implique que celle-ci ait été clairement définie¹⁵ ;
- chaque année, les responsables de mention ou de parcours réalisent une synthèse de l'EEFE de leur formation et des enseignements qu'elle comporte. Cette **synthèse est présentée en conseil de perfectionnement, fait l'objet de discussions avec ses membres et est annexée au compte rendu du conseil de perfectionnement**. Les éventuelles préconisations du conseil de perfectionnement issues de ces discussions sont mentionnées dans la feuille de route de la mention ;
- chaque année, la direction du collège, de l'institut ou de la composante de formation communique à la vice-présidence Formation et vie universitaire et à la CFVU **sur la réalisation de la campagne d'EEFE en recourant à l'outil de suivi des Feuilles de route élaboré par la MAPI**.

En respectant ces règles communes, l'EEFE peut donc être organisée à différents niveaux :

3.1. EEFE au niveau collège, institut ou composante de formation

Le collège, l'institut ou la composante de formation organise la collecte des données auprès des étudiantes et étudiants de l'ensemble de leur périmètre.

Lorsque cette modalité est retenue, le questionnaire d'enquête peut être élaboré par une équipe d'enseignant et enseignants-chercheurs constituée par la direction de la structure ou s'appuyer sur la « banque de questions » élaborée par la MAPI avec le soutien d'une équipe d'enseignants et enseignants chercheurs (Annexe 3). Le questionnaire proposé aux étudiants est alors générique, sur la base d'un modèle. Ce modèle peut comporter des variables selon le niveau (L, LP, BUT, M), les années d'études ou selon que le diplôme est proposé à la formation initiale ou continue.

Compte tenu de l'ampleur du public enquêté lors du recours à cette modalité, des outils automatisés sont très vivement recommandés (Moodle, Wooclap ou Sphinx).

Le collège, l'institut ou la composante de formation se charge de **communiquer à l'ensemble des responsables** d'UE, de SAÉ, de BCC, de parcours et de mention les données brutes issues de l'EEFE pour leurs périmètres respectifs.

3.2. EEFE au niveau BCC, parcours ou mention

Le responsable de BCC, de parcours ou de mention organise la collecte des données auprès des étudiantes et étudiants du périmètre.

Lorsque cette modalité est retenue, le questionnaire d'enquête peut être élaboré par l'équipe pédagogique de la mention ou s'appuyer sur la « banque de questions » élaborée par la MAPI avec le soutien d'une équipe d'enseignants et enseignants chercheurs (Annexe 3).

Compte tenu de l'ampleur du public enquêté, il est à nouveau préférable de recourir à des outils automatisés (Moodle, Wooclap ou Sphinx).

Le responsable de BCC, de parcours ou de mention **communique à l'ensemble des responsables d'UE ou de SAÉ** et, le cas échéant de parcours, les données brutes issues de l'EEFE pour leurs enseignements.

¹⁵ Sur cette question, v. la note de cadrage Conseil de perfectionnement – <https://enseigner.u-bordeaux.fr/politique-de-formation/cadrage-institutionnel/feuilles-de-route>

3.3. EEFE au niveau UE ou SAÉ

L'enseignant en charge de l'UE ou de la SAÉ organise la collecte des données auprès de ses étudiantes et étudiants.

Lorsque cette modalité est retenue, il peut être recouru à la « banque de questions » élaborée par la MAPI avec le soutien d'une équipe d'enseignants et enseignants chercheurs (Annexe 3). L'enseignant en charge de l'UE ou de la SAÉ peut élaborer le questionnaire de façon individualisée et adaptée à son enseignement. **Toutes les modalités précédemment évoquées peuvent alors être employées pour collecter les données (cf. §2)**. Le responsable de l'UE ou de la SAÉ doit toutefois prendre soin de formaliser le résultat de l'EEFE si celle-ci ne s'appuie pas sur un écrit (ex. : entretien/bilan avec les étudiants).

L'enseignant en charge de l'UE ou de la SAÉ doit rédiger une **synthèse de l'EEFE réalisée qu'il communique au responsable du parcours ou de la mention**.

4. Accompagnement et formation

La MAPI met à la disposition de l'ensemble des acteurs un **ensemble de ressources de formation, d'accompagnement et d'outils** d'aide à la mise en œuvre de l'EEFE.

Formation

Des sessions de **formation spécifiquement dédiées à l'EEFE** sont régulièrement organisées par la MAPI. Il est par ailleurs possible d'organiser une formation « à la carte et sur mesure » sur ce sujet à destination d'une équipe d'enseignants ou enseignants-chercheurs. Ces formations se focalisent sur la démarche d'EEFE et sur la prise en main des différents outils qui permettent sa mise en œuvre.

L'inscription à ces formations ou les demandes de formation ad hoc peuvent être formulées en suivant les indications du site « Enseigner » : <https://enseigner.u-bordeaux.fr/formations/formations-mapi>

Des **ressources d'autoformation** sont disponibles sur l'espace tutothèque de la plateforme Moodle UB et peuvent être utilement mobilisées par les équipes intéressées : <https://moodle.u-bordeaux.fr/course/view.php?id=7#section-4>. Y figurent :

- une fiche pratique « Comment concevoir un questionnaire d'enquête d'évaluation des enseignements » ;
- une grille d'aide à la conception d'enquête ;
- un guide bonnes pratiques en matière d'EEFE ;
- un tutoriel de prise en main du logiciel Sphinx ;
- un tutoriel de prise en main de l'activité Questionnaire sur Moodle.

Accompagnement

Les équipes pédagogiques qui le souhaitent peuvent être **accompagnées par la MAPI à la mise en place d'une EEFE** à la fois sur le volet conception d'enquêtes et le volet analyse des résultats. Des ingénieures et ingénieurs pédagogiques peuvent travailler avec les équipes pédagogiques à leur construction. Pour bénéficier de cet accompagnement, une équipe ou un responsable de

mention/parcours peut solliciter la MAPI par son « **entrée unique** » en écrivant à l'adresse suivante : accompagnement-mapi@u-bordeaux.fr. Pour les équipes rencontrant des difficultés particulières (par ex. s'agissant de très grands effectifs), un support de la MAPI à la gestion de l'enquête sur Sphinx durant la phase de conception et de récolte des données est possible (sous réserve de la disponibilité des personnels d'accompagnement), à la demande d'un collègue, institut, composante de formation ou responsable de mention.

Outillage

Une **grille standardisée** est mise à disposition des équipes pédagogiques (annexe 3) et peut être manuellement importée dans un compte Sphinx ou un espace Moodle. Pour rappel, ce gabarit ne rassemble que des questions standards que l'on peut retrouver pour l'EEFE de toute UE, mais chaque enseignant en charge d'UE ou de SAÉ peut y ajouter les questions qui lui paraissent pertinentes (cf. §3, in fine).

5. Suivi de l'EEFE

Outre la communication des résultats de l'EEFE pour échanges au sein du conseil de perfectionnement, **deux autres canaux de communication sont indispensables.**

Communication aux étudiants

Les résultats de l'EEFE **doivent être communiqués aux étudiantes et étudiants** de l'UE enquêtée. Le conseil de perfectionnement choisit les modalités de communication qui lui paraissent les mieux appropriées. Il peut s'agir de demander aux représentants étudiants du conseil de perfectionnement de diffuser ces informations, d'un envoi à l'ensemble des étudiants par le responsable de mention en recourant à une liste de diffusion étudiante, de mise à disposition des résultats sur un espace Moodle ou UBCloud idoine, etc.

Des modalités de retour des étudiantes et étudiants doivent être organisées (mail, forum Moodle, document partagé UBCloud, etc.). Cette rétroaction leur permet de prendre conscience que leur avis est pris en considération. Il permet à chacun d'eux, individuellement, de prendre connaissance de la perception générale de l'UE évaluée et d'objectiver des ressentis parfois très personnels. Plus généralement, **il renforce l'implication des étudiants dans leur formation.** Dans cette optique, le conseil de perfectionnement doit expliciter les raisons qui ne permettent parfois pas de prendre en compte les demandes ou recommandations formulées par les étudiants dans les EEFE.

Suivi de la mise en place de l'EEFE

Une communication doit être réalisée **vers le collège, l'institut ou la composante de formation** dont dépend la mention et l'UE évaluée. **Il ne s'agit pas ici de faire remonter le contenu de l'EEFE de chaque UE ou SAÉ** dont il faut rappeler qu'il est destiné au seul travail réflexif de l'équipe pédagogique sur la formation¹⁶. En revanche, ces structures doivent pouvoir **mesurer si une EEFE est bien mise en place** dans les mentions relevant de son périmètre afin de garantir la démarche d'amélioration continue de l'offre de formation.

Ces retours doivent être réalisés par le biais des **feuilles de route de mention et/ou par le dépôt des comptes rendus de conseil de perfectionnement** faisant référence aux résultats de l'EEFE **ou par tout autre moyen jugé pertinent** par le collège, l'institut ou la composante de formation pour que ces informations lui soient communiquées.

Le **collège, l'institut ou la composante de formation recourt ensuite à l'outil de suivi des Feuilles de route**¹⁷ pour communiquer les informations relatives à la procédure mise en place à la vice-présidence Formation et vie universitaire et à la CFVU (Annexe 4).

¹⁶ Cette règle est atténuée lorsque l'EEFE est organisée au niveau d'un collège, d'un institut ou d'une composante de formation, v. § 3.1.

¹⁷ V. le cadrage du chantier Feuilles de route : <https://enseigner.u-bordeaux.fr/politique-de-formation/cadrage-institutionnel/feuilles-de-route>

Annexe 1 – Critères de l'évaluation d'une formation ou d'un enseignement

Grille critériée de positionnement du système d'évaluation de la formation (adaptée de [Berthiaume et al.](#))

	1	2	3	4	5
Confidentialité	La direction de la formation ne reçoit pas les résultats d'évaluation ; les supérieurs hiérarchiques sont les seuls à les recevoir.	La direction de la formation reçoit les résultats d'évaluation des supérieurs hiérarchiques.	La direction et les supérieurs hiérarchiques reçoivent les résultats d'évaluation.	Seule la direction de la formation reçoit les résultats, mais elle est tenue d'en fournir une analyse aux supérieurs hiérarchiques.	La direction de la formation est la seule à recevoir les résultats d'évaluation ; aucune information n'est transmise aux supérieurs hiérarchiques.
Responsabilité	L'unité chargée de l'évaluation pilote seule le processus d'évaluation de la formation.	L'unité chargée de l'évaluation pilote l'évaluation de la formation en prenant en compte certains besoins ou demandes de la direction de la formation.	La direction de la formation et l'unité chargée de l'évaluation pilotent conjointement le processus d'évaluation de la formation.	La direction de la formation pilote l'évaluation de sa formation en faisant appel aux ressources de l'unité chargée de l'évaluation.	La direction de la formation pilote seule le processus d'évaluation de sa formation.
Adaptabilité	Un questionnaire standard est mis à la disposition de la direction de la formation et il n'est pas possible de le modifier.	Plusieurs questionnaires standardisés sont mis à la disposition de la direction de la formation et il n'est pas possible de les modifier.	Un questionnaire standard est mis à la disposition de la direction de la formation et il est possible de le modifier.	Plusieurs questionnaires standards sont mis à la disposition de la direction de la formation et il est possible de les modifier.	Un questionnaire sur mesure est développé pour chaque filière de formation.
Réflexivité liée aux mesures de régulation	Aucun dispositif n'est développé pour aider la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	Peu de dispositifs aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	De nombreux dispositifs aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	Peu de dispositifs de nature variée aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.	De nombreux dispositifs, de nature variée aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.
Réflexivité liée à la reddition de comptes	La direction de la formation n'est pas tenue de fournir une preuve de sa réflexion suite à l'évaluation de la formation.	La direction de la formation est tenue de fournir une preuve de cette réflexion.	La direction de la formation est tenue d'échanger sur le contenu de la réflexion.	La direction de la formation est tenue d'échanger sur les mesures de régulation.	La direction de la formation est soutenue de manière systémique dans les mesures de régulation.

Source : Detroz P. (2008), L'évaluation des enseignements par les étudiants : état de la recherche et perspectives, Revue française de pédagogie, 165 | 2008, 117-135.

Annexe 2 : Sphinx et Limesurvey

Procédure pour se doter de l'outil SphinxIQ2 pour la gestion des enquêtes d'évaluation.

Ce processus comporte une étape obligatoire, la création d'un compte Sphinx, et une étape facultative, l'installation du logiciel sur votre machine.

Création d'un compte Sphinx

C'est par ce compte que vous pourrez accéder à toutes les fonctionnalités d'enquête, en l'occurrence, l'hébergement de l'enquête sur le serveur et l'enregistrement des réponses faites, le système de relances par mail ou la gestion de toutes les enquêtes créées à partir du compte (ouverture, fermeture).

Il est rappelé qu'à chaque création de compte, un coût est associé, supporté par l'UB. Il s'agira donc de ne pas multiplier la création de comptes inutiles. Il est préconisé de créer un compte par mention et de désigner un référent évaluation au sein de cette mention qui assurera cette mission. C'est donc à lui qu'incombe d'effectuer la demande de création de compte.

A noter que plusieurs utilisateurs peuvent se connecter avec le même compte au même moment.

Pour demander la création d'un compte vous devez :

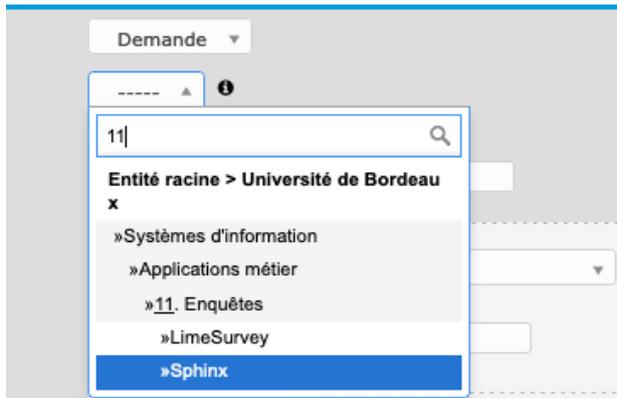
1. Envoyer un mail à mapi@u-bordeaux.fr en indiquant vos nom, prénom, adresse, téléphone, fonction ainsi que la mention que vous représentez au titre de « référent évaluation ».
2. Après réception, une fiche de renseignement Sphinx pré-remplie vous sera envoyée. Cette fiche reste à compléter par vos soins via notamment le choix du mot de passe lié au compte. Pour voir votre choix accepté, respectez bien la consigne, soit un mot de passe d'au moins 6 caractères et comprenant au moins un chiffre (maximum 20 caractères).
3. Pour terminer, faire un ticket dans l'outil d'assistance en utilisant la catégorie "11 - gestion enquêtes" et joindre la fiche d'ouverture de compte.

Faire un ticket dans l'outil d'assistance en suivant la procédure ci-dessous :



Depuis l'ENT dans « Service en ligne », « Demande et suivi d'assistance GLPI »

Choisissez ensuite « Demande » Puis dans « Catégorie » choisir «11. Enquêtes » et « Sphinx »



Remplissez la demande en joignant la fiche d'ouverture de compte

Une fois le compte créé, le service informatique reviendra vers vous pour vous communiquer vos identifiants définitifs.

Utilisation de SphinxIQ2

En fonction de votre configuration de travail, deux options s'offrent à vous :

- Utiliser l'application Web de Sphinx, qui se nomme SphinxOnLine, accessible à l'adresse

<https://enquetesSphinx.u-bordeaux.fr/v4/login.aspx>

Il faudra pour cela se connecter avec les identifiants fournis

- Utiliser le logiciel SphinxIQ2, en local, sur votre ordinateur :

Dans ce cas, il faut demander son installation à la DSI via le système de ticket.

À partir de l'ENT, Services en ligne/Demande et suivi d'assistance. Dans la fenêtre, ligne « Type » sélectionner « Demande » et ligne « Catégorie » sélectionner « 11 - Gestion Enquêtes ».

Il est également impératif de préciser sa localisation géographique, l'installation étant effectuée par un des trois services de proximité d'Assistance et gestion de parc (AGP).

Procédure pour se doter de l'outil Limesurvey pour la gestion des enquêtes d'évaluation.

A venir.

Annexe 3 – Banque de questions

La banque de questions proposée ci-dessous a été élaborée par un groupe de travail constitué d'enseignants et enseignants-chercheurs relevant de l'ensemble des collèges et instituts de l'université de Bordeaux. Elle ne présente aucun caractère obligatoire et n'est indiquée qu'à titre d'exemple.

Les équipes qui le souhaitent peuvent se saisir de cette banque de question en l'état ou la modifier autant que nécessaire. Quelques préconisations peuvent être utiles :

- il faut prendre soin d'éviter les questions ambiguës, par exemple des questions qui comporteraient deux idées, des questions recourant à du vocabulaire qui risque d'être mal compris par les étudiants, des questions qui interrogent un ressenti subjectif de l'étudiant, etc. ;
- il faut garder à l'esprit que le traitement des questions ouvertes est beaucoup plus chronophage que le traitement de questions fermées. Il est donc recommandé de limiter le nombre de questions ouvertes au strict nécessaire ou de les réserver aux EEFÉ à faibles effectifs ;
- certaines questions peuvent être formulées pour l'évaluation d'une UE, d'autres pour l'évaluation d'une formation, d'autres encore pour l'évaluation d'une UE et d'une formation ;
- il faut avoir conscience que les étudiants et étudiantes sont fréquemment sollicités pour des enquêtes en tous genres et qu'il peut y avoir un sentiment de lassitude. Pour préserver un bon taux de réponse, il est important que le questionnaire ne soit pas trop long.

Banque de questions					
Organisation de l'enseignement	J'ai bien compris les modalités d'organisation de l'enseignement (objectifs, plan de cours, calendrier, modalités d'évaluation).	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Cohérence / articulation	Je perçois l'intérêt de cet enseignement dans l'ensemble de ma formation au regard de... (concours, stage, insertion...)	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	Je me sens en difficulté dans cet enseignement.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Travail personnel	J'ai mieux compris ce qui a été vu lors des cours magistraux (CM) grâce aux travaux dirigés (TD).	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	Quelle quantité de travail personnel vous a demandé cet enseignement (en moyenne par semaine) ?	Moins d'1h	Entre 1h et 2h	Entre 2h et 5h	Plus de 5h
Méthodes pédagogiques	J'ai bien assimilé le cours grâce aux méthodes pédagogiques utilisées (utilisation d'exemples, exercices proposés, interactions avec l'enseignant, pédagogies innovantes etc.).	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Supports enseignement	Les supports pédagogiques (feuille de TD, tableau noir, diaporamas, autres outils de présentation, outils numériques ...) utilisés en cours facilitent mon apprentissage de la matière.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	Les documents proposés en complément de l'enseignement (bibliographie, activités MOODLE, annales, corrigés, ressources diverses) m'ont aidé dans mon apprentissage.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Évaluation apprentissages	Je perçois le lien entre les connaissances abordées durant les enseignements et l'évaluation.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Développement compétences	Au début de l'année, mes connaissances et compétences préalables étaient suffisantes pour suivre cette formation.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	À l'issue de l'année, j'ai acquis les connaissances et compétences nécessaires à ma poursuite d'études ou mon projet professionnel.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord

Une banque de questions a également été établie par le collège DSPEG et peut être utilisée.

Enquête EEE responsables de mention					
	Partie Cours/UE				
	1- L'objet du cours, le plan de cours et les modalités d'évaluations ont été clairement exposés.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	2- Cet enseignement m'a semblé plus difficile que les autres enseignements du semestre	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	3- Les ressources pédagogiques (supports de cours, bibliographie, contenu de l'espace Moodle) facilitent la compréhension du contenu du cours.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	4- Le rythme et l'animation pédagogique m'ont permis de bien assimiler le contenu du cours.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	5 - Cet enseignement est utile pour ma formation et/ou mon projet professionnel	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	Si ce cours est décliné en CM et TD:				
	6- L'articulation entre les TD et le CM est satisfaisante	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
	Si ce cours est évalué en CC:				
	7- La fréquence des évaluations du contrôle continu m'a permis d'organiser efficacement mon travail.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Niveaux	Partie Organisation du parcours de formation				
Tous	8- Mes connaissances et compétences préalables étaient adaptées pour suivre cette formation.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Tous	9- À l'issue de l'année, j'estime avoir acquis les connaissances et compétences nécessaires à ma poursuite d'études (L1/L2/L3/M1) / mon projet professionnel (M2/LP).	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Tous	10- La progression des enseignements est cohérente tout au long de l'année pour l'acquisition des connaissances et compétences.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Tous	11- La répartition des évaluations de contrôle continu a permis d'éviter une trop grande concentration d'épreuves sur une même période.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
LP-M1	12- La communication en ligne autour de cette formation (site de l'Université de Bordeaux, Site des facultés, Mon Master) est utile.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Tous	13 - Si j'en ai eu le besoin, j'ai pu facilement obtenir des informations auprès de la scolarité, des directeurs des études ou des responsables de formation.				

LP-M2	14 - Je perçois mieux le secteur professionnel dans lequel je vais évoluer grâce aux enseignements dispensés par des professionnels.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
L3, M2, LP	15- Ma formation est globalement satisfaisante.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
M1-M2	16- En vue de l'amélioration pédagogique de la formation, indiquez ici vos commentaires éventuels : (max x caractères)	Champ texte libre			
Alternance	17- L'enchaînement entre les périodes en entreprise et les périodes d'enseignement est adapté à une bonne acquisition des connaissances et compétences.	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Tous	18 - Avez -vous des remarques ou des suggestions concernant cette formation ?	Champ texte libre			

Annexe 4 – Outil de pilotage Feuilles de route – EEFE – conseils de perfectionnement

v. fichier joint